

Charte - La Gob

"Un Tiers-Lieu ne se définit pas par ce que l'on en dit mais par ce que l'on en fait"

PRÉAMBULE :

Cette charte est un document collectif de référence qui permet d'assurer la cohérence de l'ensemble des actions ou services proposés au sein de l'association.

C'est un outil de cohésion interne. Cette charte est élaborée à ce jour en fonction du contexte actuel. Il est établi qu'elle est évolutive et pourra être "revisitée" chaque année, lors de l'AG annuelle où elle sera remise à la discussion et ouverte aux modifications.

Les Règles Communes viendront compléter les modalités de mise en œuvre du projet ainsi que les règles de vie quotidienne de l'association.

PRÉSENTATION ET HISTORIQUE DU LIEU :

Cette association a pour objet la création, la gestion et l'animation d'un lieu partagé, dédié à des entreprises, associations et personnes physiques. Un lieu d'échange qui s'organise autour de l'accueil d'activités économiques, sociales et culturelles, de la promotion de projets par l'expérimentation et du partage des valeurs, des savoirs et des compétences. Un lieu qui suggère une démarche de réappropriation de certains mécanismes sociaux.

Ancienne briqueterie jusqu'au début de la deuxième guerre mondiale, le bâtiment a ensuite abrité des activités en lien avec l'abattoir, toujours en fonctionnement de l'autre côté de la rue de la Chaize (stockage de bestiaux, salage, tannerie...). D'autres activités ont également été pratiquées : menuiserie, maçonnerie, réparation automobile, taille de pierres...

Réhabiliter ce bâtiment, proche du centre-ville, c'est éviter qu'il devienne une friche. C'est montrer que l'artificialisation des terres agricoles au profit de l'urbanisation n'est pas inéluctable et qu'il existe des lieux à reconquérir en ville. L'ensemble du Lieu (bâti + cour extérieure) fait 5000 m². Le bâtiment, à lui seul, fait 1700 m².

OBJECTIF COMMUN / SENS DE NOTRE PROJET :

Favoriser l'émergence d'une dynamique humaine par la cohabitation des particularités de chaque acteur et par l'hybridation¹ des activités.

La Gob, lieu d'échange et de diversités, génère dialogue et partage. Elle invite à l'exploration et à la réappropriation des savoirs et savoir-faire. Elle est propice à l'innovation et à la création grâce aux espaces partagés, à la mutualisation des outils et au plaisir de faire ensemble.

La Gob est un espace d'activités et de convivialité, où les hommes et les femmes partagent des idées et des valeurs comme la durabilité, la répartition des richesses, la solidarité, la liberté, l'émancipation et l'écologie.

Elle a pour vocation d'être façonnée par ses occupants et les façonne en retour, elle est vivante et évolue constamment.

¹ Hybridation : mélange des genres, croisement, pour créer, innover, inventer...

VALEURS / SOCLE COMMUN :

- s'ouvrir aux autres dans la confiance en l'intelligence individuelle et collective
- faire ensemble (mutualiser, s'entraider, partager, rencontrer, découvrir)
- expérimenter (être créatif·ve, faire des essais, inventer, être curieux·se et ouvert·e)
- mélanger les genres (activités diverses...)
- développer la convivialité joyeuse et constructive (passer du temps ensemble, accueillir, faire du lien)
- viser l'autonomie du collectif et l'autonomie des membres : savoir faire seul·e et savoir demander des aides adéquates (financières, matérielles, conseils)
- gérer en collaboratif (gouvernance, vie du lieu)
- être acteur·rice et s'impliquer
- respecter les individus (tolérance, ouverture, mixité)
- respecter le milieu naturel (protection de l'environnement - choix économiques et sociaux solidaires, respectueux des richesses communes)

DESCRIPTIF DES ESPACES :

Les espaces dont l'association dispose pour développer son activité sont les suivants :

- les bureaux et ateliers loués à d'autres structures (2 à 23)
- "la Cantine" (C)
- la salle de réunion (A)
- les toilettes (B)
- la cour après accord auprès de la SCI



Ces espaces sont loués par bail à la SCI "Tiers Lieux la Goblechère".

LES PROJETS :

Les activités projetées ou déjà présentes, telles que définies à ce jour, sont :

- accueil d'activités professionnelles de divers secteurs via les locataires
- atelier de prototypage
- accueil ponctuel régulier ou non pour réunions, rencontres associatives ou privées
- animation d'un lieu de convivialité
- accueil d'évènements culturels et festifs organisés par La Gob ou par d'autres associations

Ces activités pourront être complétées ou modifiées.

Toute nouvelle activité sera discutée dans les instances collectives de l'association avant installation ou démarrage.

MISE EN OEUVRE DE NOTRE PROJET :

A) Respect des valeurs choisies

Tous les acteur·rice·s du lieu sont en accord avec le Projet. Un lien pour télécharger la Charte est remis par voie électronique à nouvelle personne adhérente et à toute personne ou organisation souhaitant investir les lieux de manière ponctuelle ou prolongée. Ces personnes sont alors sensées avoir pris connaissance de la Charte et adhérer à son contenu.

Pour toute nouvelle personne locataire ou occupante régulière, le collectif vérifiera que celle-ci est investie dans les valeurs et le projet de La Gob lors de sa demande d'entrée dans l'association.

B) Gestion administrative et quotidienne de l'association :

1) Moyens institutionnels :

L'association est composée d'un Conseil d'Administration, à la fois élu et tiré au sort, lors de l'AG et des Commissions dans lesquels les projets et la vie du lieu sont pensés, élaborés, mis en pratique...

LES COMMISSIONS PERMANENTES :

- Commission Communication

Proposition d'outils et de modes de communication tant en interne qu'en externe.

- Commission Convivialité

Poser les conditions d'une bonne convivialité dans les lieux et y concourir, proposer et animer (convivialité entre les occupants locataires ou de passage, convivialité générale dans le lieu, ouvert sur l'extérieur).

- Commission Développement et Travaux

Développer des projets nouveaux ou existants en concordance avec l'objectif général de La Gob et le projet de développement du lieu.

- Commission Gouvernance

Mener une réflexion sur la gouvernance au sein de notre association, à savoir les modes de décision et d'action au sein du lieu, la répartition des pouvoirs, l'élection et la révocation des membres, en lien avec l'ensemble des adhérent·e·s.

- Commission Les Petits Papiers

Gestion administrative et comptable de l'association.

2) Mode de gouvernance :

La gouvernance est l'ensemble des relations entre le Conseil d'Administration, les Commissions, les adhérent·e·s et les autres parties prenantes.

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration (CA) met en œuvre les décisions de l'Assemblée Générale. Il est en charge de la réflexion sur la stratégie générale de l'association, les choix d'orientation ; il impulse les débats, veille à l'organisation de la réflexion, de l'élaboration du Projet, de son évolution et de sa mise en œuvre.

Le CA décide :

- entrée de nouvelles personnes locataires et sorties
- des événements à l'initiative des adhérent·e·s ou non adhérent·e·s avec la Commission Convivialité
- des projets élaborés par les Commissions
- investissements
- radiation d'une personne adhérente
- gestion administrative et juridique quotidienne (rédaction d'actes de location, relations avec la SCI, ...)
- gestion comptable quotidienne (entrée des adhésions...) avec la Commission Les Petits Papiers
- gestion quotidienne du lieu
- mise en œuvre des projets en lien avec les Commissions
- communication directe (presse et adhérent·e·s) avec la Commission Communication
- coordination de la vie associative (invitation, compte rendu, organisation des réunions...)
- secrétariat
- veiller au bon déroulement et à l'animation des CA